

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	56

7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze décembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. TIMON, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. ROBILLOT, Mme BINET, M. SENINCK

**SUPPLEANTS PRESENTS** Mme VANBESIEU, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. TIHY, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme GILBERT à M. PLATEL, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIMON à Mme DUTILLOY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme MONLON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE, M. SENINCK à Mme GLEMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LEROY

**Del\_0150\_2023\_Fin de participation des Cinq communes du canton de Saint Georges du Vièvre aux frais de fonctionnement du gymnase du canton de Montfort sur Risle**

Par délibération du 12 novembre 2009, la Communauté de Communes de Val de Risle a voté la participation de cinq communes du canton de Saint Georges du Vièvre (St Benoist des Ombres, St Christophe sur Condé, St Georges du Vièvre, St Grégoire du Vièvre, et St Pierre des Ifs), aux frais de fonctionnement du Gymnase Jean Aublé situé à Montfort sur Risle.

Une convention a été signée le 20 novembre 2009 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2009, reconduite tacitement. Cette convention prévoit la participation des cinq communes citées ci-dessus, dont les élèves fréquentent le collège de Montfort sur Risle, aux frais de fonctionnement du gymnase.

Au vu de la réorganisation territoriale, notamment la fusion de la Communauté de Communes Val de Risle et la Communauté de Commune de Montfort sur Risle, il est proposé de mettre fin à la convention et d'annuler les titres émis sur l'exercice 2017 et 2018, tel que le tableau ci-dessous :

Il est donc proposé de mettre fin à cette convention et ainsi de procéder à l'annulation des titres émis selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	2017	TITRE	2018	TITRE	TOTAL
SAINT BENOIST DES OMBRES	736 €	2173	719 €	2173	1 455 €
SAINT CHRISTOPHE SUR CONDE	2 661 €	2174	2 818 €	2174	5 479 €
SAINT GEORGES DU VIEVRE	4 270 €	2171	4 264 €	2171	8 534 €

<b>SAINT GREGOIRE DU VIEVRE</b>	1 449 €	2172	1 344 €	2172	2 793 €
<b>SAINT PIERRE DES IFS</b>	1 434 €	2175	1 386 €	2175	2 820 €
<b>TOTAL</b>	10 550 €		10 531 €		21 081 €

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

*Le Conseil Communautaire,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

*Décide,*

- **DE METTRE FIN** à la convention participation de 5 communes du canton de St Georges du Vièvre aux frais de fonctionnement du gymnase du Canton de Montfort sur Risle.
- **D'ANNULER** les titres émis en 2017 et 2018 pour un total général de 21 081 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Pont-Audemer, le 18 décembre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

